



Montreuil, le 29 mars 2013

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 Paris

Madame la Ministre,

Après la forte mobilisation du 5 mars dernier qui a rassemblé 200 000 manifestants à travers 175 cortèges et rassemblements, et dans le cadre de l'appel interprofessionnel unitaire à la journée d'action du 9 avril prochain, la Fédération CGT des Services Publics appelle les agents et salariés de son champ professionnel à participer à cette nouvelle journée, notamment pour s'opposer à la transposition dans la loi du contenu de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier dernier.

En s'inscrivant dans la logique d'austérité prônée par la Commission européenne via le TSCG, dont salariés et chômeurs mesurent de semaine en semaine l'inefficacité et l'effet aggravateur de la crise, l'adoption de cette loi conduirait notre pays à de nouveaux reculs économiques et sociaux.

Alors que, pour le 22^{ème} mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter, touchant désormais plus de 4,7 millions de personnes, cet accord minoritaire, présenté par le gouvernement comme un outil déterminant au service de la relance économique, vise ni plus ni moins à dérouler le tapis rouge de la sécurisation juridique et financière des employeurs avec son corollaire de flexibilisation accrue des salariés.

Notre champ professionnel est pleinement concerné, à la fois à travers les salariés de droit privé qui le composent, mais également du fait des transpositions législatives et réglementaires récurrentes opérées par les gouvernements successifs au nom de l'harmonisation public/privé. Le projet d'acte III de la décentralisation dont l'examen débute dans cette même période, vient s'inscrire dans cette logique d'austérité prônant le modèle de la rationalisation et de la réduction des dépenses publiques. En témoignent, malgré la volonté affichée d'un dialogue social renouvelé, les impasses auxquelles se trouvent confrontées les organisations syndicales en matière de créations de poste de fonctionnaires, de résorption de l'emploi précaire, de revalorisation de la valeur du point d'indice, et de reconnaissance des diplômes et qualifications.

Le 9 avril sera d'ailleurs également une journée de mobilisation intersyndicale des travailleurs sociaux de la Fonction publique territoriale pour la reconnaissance de leur diplôme de niveau II, et leur reclassement en catégorie A.

Dans le cadre de la journée d'action unitaire et interprofessionnelle, la Fédération CGT des Services Publics dépose par conséquent un préavis de grève pour le mardi 9 avril 2013, de 00 h à 24h, couvrant l'ensemble des fonctionnaires et agents des services publics territoriaux pour la satisfaction des revendications suivantes :

-Non transposition dans la loi de l'accord scélébrat et minoritaire du 11 janvier

- Mise en œuvre d'un projet au service du développement économique et industriel, pour la relance de l'emploi, par l'augmentation des salaires
- Abrogation de la réforme territoriale
- Retrait de l'Acte 3 de décentralisation

- Création de postes de fonctionnaires partout où cela est nécessaire
- Véritable plan de résorption de l'emploi précaire par la titularisation
- Augmentation de la valeur du point d'indice
- Abrogation dès 2013 de la journée de carence

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération CGT des Services Publics,



Baptiste TALBOT,

Secrétaire général